



HAL
open science

CECL - Centre d'étude des collectivités locales

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. CECL - Centre d'étude des collectivités locales. 2010, Université de Pau et des pays de l'Adour - UPPA. hceres-02032288

HAL Id: hceres-02032288

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02032288v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur
l'unité :

Centre d'études des collectivités locales (CECL)
sous tutelle des
établissements et organismes :

Université de Pau et des pays de l'Adour

Juillet 2010



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :
Centre d'études des collectivités locales (CECL)
sous tutelle des établissements et
organismes :
Université de Pau et des pays de l'Adour

Le Président
de l'AERES

Jean-François Dhainaut

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Juillet 2010



Unité

Nom de l'unité : Centre d'études des collectivités locales (CECL)

Label demandé : EA 1926

N° si renouvellement :

Nom du directeur : M. Jean GOURDOU

Membres du comité d'experts

Président :

Mme Jacqueline MORAND-DEVILLER, Université Paris I Panthéon-Sorbonne

Experts :

M. Bernard DURAND, Université de Montpellier.

M. Jean ROSSETTO, Université de Tours

M. Edouard VERNY, Université de Rennes I.

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

Mme Hélène PAULLIAT, Université de Limoges

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Le premier Vice président de l'Université



Rapport

1 • Introduction

- **Date et déroulement de la visite :**

La rencontre s'est tenue dans les locaux de l'Université le 6 novembre 2009 entre 9 heures 30 heures et 12 heures 30.

Elle avait été précédée d'un entretien avec le président de l'Université. Les responsables de l'équipe de recherche et des deux programmes de recherches ont présenté leurs activités et leurs travaux et une discussion s'est engagée avec les membres de la mission. Une visite a été faite des bureaux du CECL, intégrés au Centre de documentation.

- **Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :**

Le CECL a ses origines dans un centre constitué dans les années 1980 sous la double responsabilité des professeurs Franck Moderne et Jean-Claude Douence afin de suivre l'évolution du droit des collectivités locales françaises.

Par la suite le Centre a élargi ses activités qui se sont étendues à deux domaines principaux : *les «Sources et obligations du droit public économique» et les «Recherches historiques sur l'administration locale», prises en charge par les historiens du droit.*

- **Equipe de Direction :**

Direction du CECL: M. Jean GOURDOU (droit public)

Direction de l'équipe "Sources et obligations du droit public économique": MM. Philippe TERNEYRE et Denys de BECHILLON

Direction de l'équipe "Recherches historiques sur l'administration locale": M. Jean-Pierre ALLINNE



- Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	5PR 11MC F	5 PR 11 MCF
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	0	0
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs (cf. Formulaire 2.2 et 2.4 du dossier de l'unité)	3	3
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	1	1
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	0	0
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.7 du dossier de l'unité)	14	15
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	9	9

2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global :

Cette unité s'inscrit dans une tradition initiée à l'Université de Pau au seuil des années quatre-vingt par les professeurs F. Moderne et J.C Douence autour de travaux collectifs relatifs à la décentralisation. Le CECL est un centre réputé qui fait autorité parmi les centres de recherche sur les collectivités locales, une équipe dynamique ayant continué le travail fait par les fondateurs. Il a vocation à intégrer l'ensemble des enseignants-chercheurs en droit public et histoire du droit, et c'est la raison pour laquelle il se distribue en plusieurs composantes internes : le droit local (chronologiquement le premier), le droit public des affaires, le contentieux public, les recherches historiques sur l'administration locale, élargissement qui doit se poursuivre. Le travail est un travail d'équipe faisant participer activement les doctorants, par ailleurs rigoureusement sélectionnés, ce qui ne nuit en rien aux recherches individuelles qui restent remarquables. Parmi les manifestations organisées par le centre doivent être mentionnées avec un intérêt particulier les rencontres, pérennes, avec le Conseil d'Etat. Les travaux du centre dépassant de beaucoup le seul domaine des collectivités territoriales, la nouvelle dénomination proposée correspondra mieux à sa véritable activité.

- Points forts et opportunités :

Les points forts sont la continuité d'un travail d'équipe, la grande disponibilité des enseignants envers les étudiants, le rayonnement en dehors de Pau, la volonté de développer les relations avec l'étranger, notamment l'Espagne, la grande proximité avec les collectivités locales, la pluridisciplinarité avec les historiens du droit.



La démarche scientifique en fait une sorte « d'école du droit public de Pau », où la complémentarité des spécialités se présente comme un atout ; elle consiste à travailler sur la matière brute du droit, quelles que soient par ailleurs les spécialités des uns et des autres. On se trouve en présence d'une famille épistémologique cohérente, tournée vers une approche résolument positiviste. Les publications largement reconnues des membres de l'équipe sont à la hauteur de leurs ambitions.

- **Points à améliorer et risques :**

Il serait utile de renforcer encore les moyens des composantes et d'identifier de manière plus claire la part prise par chacune d'elles dans l'investissement commun. Les relations avec l'étranger pourraient se développer. Le renforcement des contrats de recherche sur des thèmes associant d'autres composantes de l'Université est souhaitable.

On peut regretter l'éloignement de l'Institut d'Etudes ibériques et ibéro-américaines, composante forte, traditionnellement rattachée à l'Université de Pau et depuis peu rattachée à celle d'Aix.

- **Recommandations au directeur de l'unité :**

Il conviendrait de mieux faire ressortir ce qui fait l'originalité de l'équipe en identifiant davantage l'originalité des différents champs d'investigation (méthodologie, choix du terrain de recherche ...).

Les relations avec le CDRE de Bayonne doivent se renforcer et il est souhaitable de développer rencontres et travaux en commun des doctorants des deux centres.

Une politique plus ambitieuse de contrats de recherche doit être poursuivie.

- **Données de production :**

(cf. http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf)

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	14
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	2
A3 : Taux de producteurs de l'unité [A1/(N1+N2)]	14/16
Nombre d'HDR soutenues	
Nombre de thèses soutenues	11
Autre donnée pertinente pour le domaine (à préciser...)	



3 • Appréciations détaillées

- **Appréciation sur la qualité scientifique et la production :**

- Pertinence et originalité des recherches, qualité et impact des résultats :

Le Centre a été pionnier dans le droit des collectivités locales. Il s'est donné d'autres centres d'intérêt : droit public économique (marchés publics en particulier), contentieux administratif et constitutionnel qui correspondent à de nouveaux masters et qui seront mieux identifiés dans le programme à venir.

- Quantité et qualité des publications, communications, thèses et autres productions :

La production scientifique reste très abondante: 86 ACL, 48 ACLN, 5 CECL ASCL, 27 CECL INV, 40 CECL ACT, 21 CECL COM, 78 CECL COM, 30 CECL OV, 30 CECL DO13 CECL AP .

Ces travaux sont accueillis par les plus grandes revues et maisons d'édition, les auteurs étant souvent eux-mêmes membres des comités de rédaction et des conseils scientifiques de ces revues.

- Qualité et pérennité des relations contractuelles :

Le dynamisme des chercheurs et leurs talents de "communicants" est à l'origine de relations régulières vers l'extérieur.

L'organisation de réunions rassemblant, une fois par an, à Pau, des membres du Conseil d'Etat et des professeurs de droit public pour traiter, en interne, de l'actualité du contentieux administratif a déjà été signalée. Les relations avec les autorités locales et les Universités étrangères se sont aussi développées. On peut souhaiter cependant qu'au delà de ces relations personnalisées, des accords contractuels avec d'autres Centres de recherche se développent et que le Centre s'engage davantage dans les appels d'offre.

- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :**

- Nombre et renommée des prix et distinctions octroyés aux membres de l'unité, y compris les invitations à des manifestations internationales :

Philippe Terneyre a été nommé membre permanent de la Commission supérieure de codification en 2008.

En 2007, Denys de Béchillon a été nommé membre du Comité de réflexion sur la modernisation des institutions de la Vème République, présidé par Edouard Balladur et du Comité de réflexion sur le Préambule de la Constitution, présidé par Simone Veil. En décembre 2008, le CECL s'est vu décerner la médaille d'honneur de la Ville de Pau.

- Capacité à recruter des chercheurs, post-doctorants ou étudiants de haut niveau, en particulier étrangers :

S'agissant des doctorants, la situation est très positive. Le nombre des thèses soutenues est appréciable, mais il faut surtout retenir que l'encadrement des doctorants par l'unité est une réalité vécue : l'ensemble des doctorants est régulièrement réuni, afin que les différents membres de l'unité puissent leur prodiguer des conseils, au-delà du seul directeur de la thèse (l'unité souhaite d'ailleurs en ce sens qu'un maximum d'enseignants-chercheurs, en particulier des MCF, assure des directions de thèse).



Le Centre poursuit une politique de sélection sévère des candidats au master 2 "droit public général". Ce filtrage a pour objet d'assurer la qualité des chercheurs et de leurs travaux. Il faut cependant veiller à ce que le nombre des étudiants ne soit pas trop faible.

- Capacité à obtenir des financements externes, à répondre ou susciter des appels d'offres, et à participer à l'activité des pôles de compétitivité :

Cette capacité pourrait être renforcée

- Participation à des programmes internationaux ou nationaux, existence de collaborations lourdes avec des laboratoires étrangers :

Les membres du CECL organisent de nombreux Colloques d'envergure nationale et internationale avec la collaboration des étudiants et sont invités à participer à des Colloques organisés par des laboratoires étrangers. Il serait sans doute possible d'envisager des collaborations plus "lourdes", encore faudrait-il que le Centre dispose de plus de moyens.

- Valorisation des recherches, et relations socio-économiques ou culturelles :

L'organisation et la participation des membres du Centre à de nombreux colloques contribuent à la valorisation des recherches. Les relations avec les milieux socio économiques et culturels de la région sont fréquentes et tendent à se développer.

- **Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité:**

- Pertinence de l'organisation de l'unité, qualité de la gouvernance et de la communication interne et externe :

Comme l'ensemble des Centres de recherche de Pau, le CECL bénéficie de l'organisation ouverte du Centre de documentation.

Il développe les rencontres avec les étudiants dès le master 2 "droit public général": conférences de méthode et associe les doctorants à ses activités de recherche sous forme d'ECTS dans le cadre de l'école doctorale.

- Pertinence des initiatives visant à l'animation scientifique, à l'émergence, et à la prise de risques :

Excellente, grand dynamisme, nombreux projets sur des sujets novateurs, incitation à la participation des étudiants : cf. conférences de méthode, liens de leurs travaux avec les thèmes forts du Centre.

- Implication des membres de l'unité dans les activités d'enseignement et dans la structuration de la recherche en région :

Très bonne. La Région, le département et la ville de Pau soutiennent les actions du Centre. La notoriété et l'expérience du CECL à l'égard des recherches en droit des collectivités locales ne peut que favoriser ces contacts.

- **Appréciation sur le projet :**

- Existence, pertinence et faisabilité d'un projet scientifique à moyen ou long terme :

L'appellation « Centre d'études des collectivités locales » ne reflétait plus l'étendue du périmètre des recherches depuis bien longtemps.



Le champ d'investigations du CECL s'étant progressivement étendu au-delà de la matière fondatrice et incluant désormais d'autres éléments du droit public, on appréciera la volonté de ses membres de rendre plus visible l'identification des différentes spécialités et d'illustrer la réalité du travail du Centre, dans sa double dimension généraliste et contentieuse.

Il est prévu une nouvelle appellation qui tient compte de cet élargissement : "Pau-Droit public". Pourquoi pas?

Il y aura désormais 5 équipes de recherches: Droit local ; Droit public des affaires; Programme de recherches historiques du droit local ; Programme de recherche " Sanitaire et Social"; Contentieux publics, en relation avec les 4 masters existants: Droit et contentieux des contrats publics; Droit et contentieux des libertés; Administration des collectivités locales; Administration du secteur sanitaire et social.

Cette restructuration est particulièrement bienvenue et apporte les éclaircissements souhaités.

– Existence et pertinence d'une politique d'affectation des moyens :

La taille relativement modeste de ce centre est compensée, du moins en partie, par des partenariats divers : GRALE-CNRS, IE2IA, Centre de gestion de la fonction publique territoriale, Maison des communes, collectivités locales, hôpitaux.... Devraient être développés des partenariats internationaux, notamment avec les universités de La Rioja et d'Aragon avec lesquelles existent des premiers contacts.

Le développement de recherches spécifiques dans des domaines variés conduiront à la constitution de projets de recherche individualisés dont la cohérence d'ensemble apparaîtra désormais de manière moins artificielle. C'est le résultat de la maturité d'une équipe qui fête son quart de siècle. Cette nouvelle structure requiert 1 poste administratif contractuel. Pour la recherche en matière sanitaire et sociale, le recours à 3 PRAS professeurs (ou maîtres de conférences) associés est envisagée.

– Originalité et prise de risques :

Ce projet tend à la consolidation des acquis, lesquels sont excellents, et à une restructuration autour de champs d'investigation mieux délimités. Et il n'y a guère prise de "risques", sauf si le dynamisme scientifique et gestionnaire des équipes faiblissait, ce qui semble peu probable.

On ajoutera que l'unité propose de s'engager progressivement dans la voie d'une nouvelle spécialité en matière de recherche (droit des établissements sanitaires et sociaux) en relation avec le CHR local de Pau, étant entendu qu'un master existe déjà en la matière.

• Conclusion :

– Avis :

Très favorable.

– Points forts et opportunités :

Dynamisme et reconnaissance scientifique des enseignants.

Travail d'équipe avec les étudiants et doctorants.

Rayonnement remarquable à l'extérieur .

– Points à améliorer et risques :

Renforcement de la cohérence fédérative.

Une meilleure identification des différentes formations, ce qui est prévu dans le nouveau programme.

Le développement des contrats de recherche.



– **Recommandations :**

Une meilleure mise en valeur de l'originalité des démarches par rapport à d'autres équipes travaillant sur les mêmes thèmes.

Un renforcement des liens avec le CDRE de Bayonne.

Le rapatriement à Pau de l'Institut d'Etudes ibériques.

Le renforcement des moyens au soutien des projets envisagés.

Centre d'Etude des Collectivités Locales (CECL)

Note de l'unité	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Stratégie, gouvernance et vie du laboratoire	Appréciation du projet
A	A	A	A	B